

Code de bonne conduite aux activités des Amis du Biodôme

Afin d'assurer une expérience agréable, sécuritaire et respectueuse pour tous les participants, nous vous invitons à prendre connaissance des règles suivantes :

- Retard

Les retards de **plus de 10 minutes ne peuvent pas être acceptés**. Passé ce délai, la participation du groupe sera annulée sans possibilité de remise.

- Abonnement requis

Tous les membres du groupe (adultes et enfants) doivent **détenir un abonnement Biodôme ou un Passeport Espace pour la Vie acheté auprès des Amis du Biodôme, valide** à la date de l'activité.

- Matériel

Le matériel mis à disposition lors de nos activités appartient aux Amis du Biodôme et a été acquis grâce aux cotisations des membres. Ce matériel doit être manipulé avec soin et retourné en fin d'activité. Le vol ou la non-restitution du matériel nuit directement à la qualité des activités futures et limite nos possibilités d'amélioration. Tout **matériel manquant sera facturé au responsable du groupe et pourra entraîner l'exclusion** des activités futures.

- Déplacements

Dans le cadre de certaines activités, il est possible que les déplacements individuels ne soient pas autorisés. Dans ce cas, les déplacements se font en groupe, accompagnés par un employé d'Espace pour la Vie ou des Amis du Biodôme, du début à la fin de l'activité,

- Comportement

Tout **manque de civisme ou non-respect des consignes entraîne l'exclusion immédiate** du groupe, sans possibilité de remise.